



## Commune de La Louvière

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur Commerce Gérald demeurant Résidence Clé des Champs 30 à 7110 Strépy-Bracquegnies ;

Le terrain concerné est situé à Résidence Clé des Champs 30 à 7110 Strépy-Bracquegnies et cadastré section B n° 321K3 ;

**La demande de permis, qui consiste en la construction d'un deuxième abri de jardin, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet est en écart au permis d'urbanisation (PUR), référencé 10.385/97L, en ce qui concerne le point 9. « zone de cours et jardins » vu que les constructions ne sont pas autorisées dans cette zone ;**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be) ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame FINET (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/05/21 au 19/05/21 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be)